

présidial de Lyon, en 1551. De Langes était déjà alors conseiller au Parlement des Dombes, charge qu'il tenait de son père, et il cumula ces deux fonctions.

En 1570, il succéda à son parent Pomponne de Bellièvre dans la charge de lieutenant général à la sénéchaussée de Lyon, et en 1582, François de Mandelot, qu'il avait accompagné en Suisse, dans son ambassade, le fit élever au siège de premier président du Parlement des Dombes.

Nicolas de Langes consacra aussi les loisirs que pouvaient lui laisser ses travaux judiciaires, à l'étude de l'antiquité et à l'accroissement de la collection d'épigraphie qu'il tenait de Claude de Bellièvre ; on frappa même une médaille pour consacrer le souvenir de ce qu'il avait fait pour la conservation de nos monuments épigraphiques : « On voit cette médaille, dit Pernetti (t. I, p. 410), dans la *France métallique* avec ces mots de Virgile : *Veterum volvit monumenta virorum.* » Papyre Masson rappela aussi dans l'épithaphe qu'on plaça sur son tombeau dans l'église Saint-Georges, son goût pour les antiquités par ces mots : *Antiquariæ rei et numismatum indigator*, et Pernetti ajoute « qu'il fut le Mécène des gens de lettres, et la ressource de tous ceux qui avaient besoin de son secours ». Toutefois, chose étrange même, Nicolas de Langes ne conserva pas la belle collection épigraphique formée par Claude de Bellièvre dans son hôtel¹ du quartier Saint-Georges et augmentée par lui. Il vendit cet hôtel enfoui dans ce vieux quartier et comme écrasé par la vieille église Saint-Pierre-le-Vieux pour aller habiter un autre hôtel bien connu sous le nom d'Angélique² et situé sur le haut du coteau de Fourvière. En abandonnant l'hôtel Bellièvre, il paraît y avoir laissé tous ses monuments, car on lit dans l'*Introduction à la lecture de l'his-*

¹ Cet hôtel est ainsi désigné dans le testament de la femme de B. de Villars, fille de M. de Langes, à la date du 24 décembre 1627 : « La maison du Gourguillon qui étoit de M. de Bellièvre, en trois corps de logis, cour, jardin, verger, écurie et fenil, louée au sieur du Soleil, chargée d'une pension de trente livres aux douze de Saint-Jean. » (*Notice sur B. de Villars*, par M. H. de Terrebat, 27, Lyon, 1881.)

² Cette maison de l'Angélique est ainsi désignée aussi dans ce même testament. « La maison de l'Angélique, près Fourvière, en toute justice, avec jardin, cour, maisonage, à laquelle cinquante hommées de vigne sont joignants, toute close de murailles, jusqu'à la maison appelée de Langes qui est au-dessous et vis-à-vis des Pères